



Dakar, le 28 Novembre 2013

Le Coordonnateur

**Proposition de centres d'intérêt pour la mise en place d'un
Programme de filets sociaux**

En perspective de l'audience de Madame Marcia Helena Carvalho Lopes, Ancien Ministre en charge du Développement Social au Brésil, Consultant à la FAO, il m'a paru utile de soumettre à votre attention les centres d'intérêt ci-après :

1. Nécessité d'asseoir le **dispositif de ciblage communautaire et catégoriel** au niveau le plus décentralisé avec une forte implication des Ministères sectoriels qui ont une mission d'encadrement et de promotion des groupes vulnérables. A cet effet notre département présente un **avantage comparatif certain** au regard de ses expériences déjà capitalisées dans ce domaine à travers un **Modèle de ciblage géographique communautaire et catégoriel** validé par les **Partenaires Techniques Financiers**. Le dit modèle de ciblage des groupes vulnérables repose sur un **dispositif institutionnel** et communautaire composé respectivement des **Plateformes Techniques Opérationnelles (PTO)** et des **Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaire (APDC)**.
2. Mettre l'accent sur l'**Autonomisation socio-économique des femmes et des ménages pauvres** pour les sortir de la pauvreté extrême et les aider à créer des richesses à travers le financement d'activités productives.
3. Avoir une approche multisectorielle : **Programme National des Bourses de Sécurité Familiale, Couverture Maladie universelle (CMU), Pauvreté, Nutrition, Enregistrement des naissances, Vaccination et Activités productives pour une meilleure durabilité du système de protection sociale.**
4. Mettre l'accent sur l'**Investissement sur le Capital Humain** à travers les **Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre** et d'intérêt communautaire avec une forte implication des femmes et des jeunes pour l'accès aux services sociaux de base des groupes vulnérables..

5. Mettre l'accent sur le Renforcement des Capacités des groupes vulnérables et des partenaires institutionnels à la base. A cet effet, le Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat Féminin a déjà capitalisé **une Stratégie Accélérée de Développement des Compétences (SADEC)** pour lesdits cibles.
6. Revoir et redynamiser le cadre institutionnel de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) aux trois niveaux d'intervention ci-après :
 - a) **Niveau Politique** : Comité de pilotage présidé par le Ministère de l'Economie et des Finances avec comme **Secrétariat l'UCSPE**. L'intérêt c'est d'arriver à assurer l'impact de la protection sociale sur la SNDES, les OMD et les Cadres de Coopération en vue de pouvoir faire les alignements nécessaires pour la mobilisation des ressources financières auprès des PTF. Tous les ministres sectoriels concernés devraient y siéger.
 - b) **Niveau stratégique et technique** : un **Comité de Coordination et de Suivi Technique** présidé par le Délégué Général de la Protection Sociale et de la Solidarité Nationale et où siègeraient les responsables des structures de planification, de coordination et de suivi des ministères sectoriels concernés.
 - c) **Un dispositif de coordination et de suivi technique** interne à chaque Ministère concerné pour mieux assurer le pilotage stratégique des projets et programmes de lutte contre la pauvreté et de protection sociale avec leurs différents comités de pilotage. Ces mécanismes existent déjà, il convient de les appuyer.
7. La conception et la mise en place d'un Registre Unifié des bénéficiaires multisectoriels et multi acteurs, sur la base des domaines indiqués **au point 3 ci-dessus**.

Au regard de ces centres d'intérêt, nous pensons, après discussion avec la Mission de la FAO, que le Ministère en charge du Développement Social à travers l'INPS peut assurer un rôle de leadership dans la mise en place du **Programme National de Filets Sociaux** grâce à son modèle de ciblage géographique, communautaire et catégoriel testé avec la PAM, l'UNICEF, le PNUD, la Coopération Luxembourgeoise, la Banque Mondiale et la Coopération Italienne .

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTERE DE LA FEMME DE L'ENFANCE
ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ**

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS
ET PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE LA MISSION FAO A LA
CELLULE DE SUIVI OPERATIONNELLE DES PROGRAMMES DE
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

I. Contexte

La lutte contre la pauvreté avec son corollaire la protection sociale des groupes vulnérables constitue un des axes stratégiques majeurs du gouvernement du Sénégal.

Elle s'appuie sur une vision à long terme du développement humain qui met l'accent sur l'identification et le renforcement des initiatives et des capacités productives de tous les segments des populations de tous les segments des populations les plus démunies, tout en luttant contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent leur marginalisation dans tous les secteurs et corps du tissu socio-économique national.

C'est dans ce contexte que le jeudi 29 novembre 2013, M. Ousmane Ka coordonnateur national de la CSO/PLCP a accordé une audience à une équipe de la FAO composée de Mme Marcia Helena Carvalho LOPES ancienne ministre du Brésil professeur et consultant en politiques sociales accompagnée par M. Abdoulaye THIAM, agroéconomiste et expert de la FAO.

II. Discussions

Dans son propos liminaire, le coordonnateur national des programmes de lutte contre la pauvreté a souhaité la bienvenue à Mme LOPES et M. THIAM. A la suite de cela il a passé à la présentation de son équipe avant de parler de la protection sociale au Sénégal son genèse et ses résultats et perspectives.

Après les formules de présentation de l'équipe de la CSO, le coordonnateur a passé en revue la situation de la protection sociale au Sénégal.

➤ *La protection sociale au Sénégal*

Le gouvernement sénégalais a lancé, en avril 2010, un nouveau programme intitulé Initiative Nationale pour la protection sociale des groupes vulnérables *Suqali Jaboot* dont l'objectif principal est de contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale des groupes vulnérables. Dans la stratégie d'intervention de l'INPS, 1200 relais communautaires ont été formés dans tout le pays à travers la Stratégie de Développement des compétences.

L'Initiative *Suqali Jaboot* s'inscrit dans le cadre des orientations du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de la Stratégie Nationale de Protection sociale. Elle constitue une réponse à la nécessité d'améliorer le mécanisme de prise en charge et le ciblage des actions en faveur des couches les plus vulnérables de la population parmi lesquelles les enfants, les femmes, les personnes âgées, les handicapés, les familles, les jeunes, les communautés. Ses principaux axes d'intervention sont les suivants: la mise en place d'un dispositif communautaire de base pour un encadrement de proximité et de qualité des groupes

vulnérables; le renforcement des capacités techniques des acteurs et partenaires institutionnels; l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base (notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation) ainsi qu'aux dispositifs de prévention et de gestion des risques l'augmentation de l'accès des groupes vulnérables aux transferts monétaires et produits financiers directs; l'amélioration du suivi et évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire en faveur des groupes vulnérables.

Revenant sur la protection sociale au Sénégal, Monsieur le coordonnateur national de la CSO est revenu largement sur la genèse et les expériences du Sénégal dans ce domaine. Il a ainsi précisé qu'en avril 2010, un nouveau programme intitulé Initiative Nationale pour la protection sociale des groupes vulnérables « *Suqali Jaboot* » dont l'objectif principal est de contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale de ces groupes cibles a été mis en place par l'Etat.

Sous ce registre, le programme « *Suqali Jaboot* » s'est inscrit dans le cadre des orientations du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de la Stratégie Nationale de Protection sociale. Il constitue une réponse à la nécessité d'améliorer le mécanisme de prise en charge et le ciblage des actions en faveur des couches les plus vulnérables de la population parmi lesquelles les enfants, les femmes, les personnes âgées, les handicapés, les familles, les jeunes, les communautés. Ses principaux axes d'intervention sont les suivants:

- ☛ la mise en place d'un dispositif communautaire de base pour un encadrement de proximité et de qualité des groupes vulnérables;
- ☛ le renforcement des capacités techniques des acteurs et partenaires institutionnels;
- ☛ l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base (notamment dans le domaine de la santé et l'éducation) ;
- ☛ la mise en place de dispositifs de prévention et de gestion des risques l'augmentation de l'accès des groupes vulnérables aux transferts monétaires et produits financiers directs;
- ☛ l'amélioration du suivi et évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire en faveur des groupes vulnérables.

Le Coordonnateur de la CSO a parlé des programmes PIDES et PRODES financés respectivement par le gouvernement italien et le PNUD qui ont de larges volets de protection sociale.

Il a également mis l'accent sur la nécessité de la mise en place d'un département ministériel en charge du développement social malgré la création de la Délégation générale à la solidarité

et à la protection sociale et de la revue en hausse des fonds alloués aux politiques de protection sociale et l'implication des collectivités locales.

Egalement, un système de protection sociale a été développé au ministère de la culture avec les acteurs culturels mais aussi au ministère de la jeunesse en vue de la formalisation des emplois créés par le secteur informel.

Sous ce même registre la coordinatrice du PIDES a fait état de l'exécution de son programme et de son expérience en matière de protection sociale. Dans son propos, elle a expliqué de la priorité accordée au financement et réalisation des interventions de Protection Sociale en faveur des Femmes, des Jeunes et des Groupes Vulnérables.

➤ *La protection sociale au Brésil*

Dans son intervention Mme LOPES révèle que la protection au Brésil est a été menée sur l'initiative du Président Lula qui en avait fait un axe prioritaire de développement durant sa campagne électorale des élections qui lui amené à la tête du pays. En effet il été question pour Lula de politique de création d'emplois, de réforme fiscale et de hausse du salaire minimum, et des « droits inaliénables du citoyen contemporain » à l'accès aux services publics.

Les axes fondamentaux de la politique de protection sociale se situent à trois niveaux :

- L'universalité des politiques
- La décentralisation et le développement local
- La participation des populations

Dans ce cadre le Brésil développe deux systèmes de protection sociale contributive et non contributive impliquant davantage les élus, le secteur privé, les citoyens, les religieux, dans les différente politiques publiques.

L'un des premiers pas concernait le salaire minimum qui a ainsi augmenté, en passant de 50 dollars à 100 dollars. Entre autre mesure de soutien aux pauvres un tarif préférentiel sur l'électricité a été mis en place.

Par ailleurs le programme phare de l'Etat brésilien reste celui dénommé « Faim zero ». Ce dernier visé à garantir le droit d'accéder à une alimentation de base a permis a 13 millions de familles de bénéficier des bourses familiales. Le programme « Faim zero » avec comme stratégies d'intervention:

- la création de citernes d'eau dans les zones semi-arides du pays,
- la création de restaurants à bas coût,
- la campagne d'éducation à une alimentation saine,
- la distribution de vitamines et de compléments en fer,
- et le soutien à l'agriculture familiale vivrière et l'accès au microcrédit

Dans le cadre de ce programme, l'installation des cantines scolaires dans toutes les écoles a été effectuée. A la faveur d'une loi inscrite dans la constitution 30% des productions de l'agriculture familiale sont consommé au niveau de ces cantines. Ce qui lève les contraintes liées à la difficulté d'écoulement des produits agricoles.

Aujourd'hui, vue l'importance des politiques de protection sociale, le budget du ministère en charge de ce domaine est passé de 4 milliards de dollars à 32 milliards de dollars.

L'autre acquis du Brésil constitue également la mise en place d'un système d'information sur la pauvreté à travers le rhesus unique qui a permis l'identification des populations les plus vulnérables à la pauvreté estimé aujourd'hui à 23 millions de personnes.

III. Enseignements retenus

Selon le coordonnateur de la CSO/PLCP, dans le contexte actuel de mondialisation marqué par une crise financière grave et des catastrophes naturelles récurrentes, la protection des groupes vulnérables devient de plus en plus une priorité pour les pouvoirs politiques. Ces derniers, pour répondre aux besoins des populations dans ce domaine, ont mis en œuvre un certain nombre de mesures d'accompagnement. A titre d'exemple le Sénégal a adopté la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS). Toutefois, des obstacles liés entre autres au financement, à l'élargissement de cette politique à toutes les couches vulnérables, restent des défis à relever.

M. Ka de dire que certes le Sénégal a entrepris plusieurs mesures en vue d'une meilleure prise en charge des groupes vulnérables mais des efforts devront être fournis dans le sens de la levée des principales contraintes notamment :

- La faiblesse des ressources financières ;
- La mise en place d'un département ministériel en charge du développement économique et social ;
- L'implication et la participation des collectivités locales dans les politiques de protection des groupes vulnérables.

Mouhamed DIANKHA

